

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Jessy Leclerc
--------------------	---------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-10-162 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-163 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-164 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2017

2017-10-165 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent soixante-seize mille six cent quarante-deux dollars et un (176 642,01 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de dix mille cinq cent huit dollars et cinquante-sept (10 508,57 \$), et les salaires nets payés au montant de neuf mille trois cent quatre-vingt-un dollars (9 381 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente et un dollars et cinquante-huit (196 531,58 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 695 à 720.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2017-10-166 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2017, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2017.

DE prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2017 avec la même période de l'année financière 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-167 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PÉRIODE DES FÊTES 2017 – 25 DÉCEMBRE 2017 AU 5 JANVIER 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser la fermeture du centre administratif municipal et de la bibliothèque municipale du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement.

QUE l'horaire régulier d'ouverture du centre administratif reprendra le 8 janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – RÉFECTION DE TOITURE – MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 26 septembre 2017 concernant la réfection de la toiture de la mairie, est déposé dans les archives municipales.

2017-10-168 REJET DE SOUMISSIONS – RÉFECTION DE TOITURE – MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-148 autorisant un appel d'offres par voie d'invitation écrite concernant la réfection de la toiture de la mairie, 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 26 septembre 2017;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres sur invitation écrite était incomplet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE rejeter la soumission reçue le 26 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-169

**PROGRAMME DE TRANSFERT SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC -
TECQ 2014-2018 – BILAN DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-10-170

**TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE PIÈCES POUR L'ÉQUIPEMENT – TRACTEUR NEW
HOLLAND**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'équipement de déneigement de procéder à l'achat de pièces mécaniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2017

DE procéder l'achat de pièces mécaniques pour le tracteur New Holland chez le fournisseur Nortrax Québec Inc. de Mont-Joli, pour un montant quatre cent soixante-treize dollars et soixante-quinze (473,75 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 641

2017-10-171

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION AFIN D'INTERDIRE LES ENTREPRISES DANS UN RAYON DE 20 KILOMÈTRES DU MÉTROPOLE

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 20 septembre 2017 de M. Jean-Guy Perron demandant à la municipalité de Saint-René-de-Matane d'entreprendre des modifications à la réglementation en vigueur afin d'interdire d'autres entreprises comme la sienne dans un rayon de vingt (20) kilomètres de son commerce Le Métropole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE refuser la demande de modifications à la réglementation en vigueur dans la municipalité de Saint-René-de-Matane demandé par M. Jean-Guy Perron, propriétaire du commerce Le Métropole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGERM – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Mme la conseillère Jessy Leclerc, étant absente, il n'y a pas de compte rendu de la séance du mois de septembre 2017 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance de septembre 2017 de la MRC de La Matanie.

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – COMPTE RENDU – MRC DE LA MATANIE

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne un compte rendu de la politique familiale municipale.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-10-172

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE – SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE LA MATANIE – CSN – FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (FEESP)

CONSIDÉRANT le dépôt de la requête en accréditation selon l'article 25 du Code du travail auprès de la Commission des relations de travail, dossier AQ-2001-5966, Syndicat des employés municipaux de la MRC de La Matanie, en date du 22 mai 2015,

CONSIDÉRANT QUE trois (3) séances de négociation ont eu lieu;

CONSIDÉRANT la demande de nomination d'un médiateur déposée le 19 juin 2017 par le Syndicat des employées et employés municipaux de la MRC de La Matanie (CSN);

CONSIDÉRANT QUE suite à deux rencontres avec le médiateur, une entente de principe est intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2017

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents pertinents pour donner plein effet à la première convention collective intervenue entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2017-10-173

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 octobre 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 58

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Harold Chassé
Présidente de la séance

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Harold Chassé
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière